



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2003
Français
Original : anglais

Cinquante-huitième session

Point 100 de l'ordre du jour

Mondialisation et interdépendance

Rôle des Nations Unies en faveur du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Conformément à la résolution 57/274 de l'Assemblée générale datée du 20 décembre 2002, le présent rapport porte sur les effets des liens et de l'interdépendance croissants entre commerce, finance, connaissances, technologies et investissement, sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable dans le contexte de la mondialisation et contient des recommandations concrètes.

* Le document a été présenté en retard aux services de conférence, sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-4	3
II. La mondialisation fait-elle marche arrière?	5-21	4
III. Mondialisation, réduction de la pauvreté et développement durable	22-66	8
IV. Conclusions	67-68	22

I. Introduction

1. Dans la vision fondamentale de la Déclaration du Millénaire, une gestion plus efficace de la mondialisation au bénéfice des pauvres est essentielle à la réalisation des objectifs de développement qui y sont énoncés. Ces derniers constituent un tout qui offre une promesse sans précédent d'améliorer le développement dans le monde, promesse que chaque pays s'est engagé à tenir.

2. Trois ans après l'adoption de la Déclaration, les gouvernements, les organisations internationales et les organisations de la société civile réorientent leurs efforts dans l'optique de ces objectifs, mais les progrès accomplis dans la voie de leur réalisation restent très inégaux. Plusieurs des promesses de la mondialisation ne se sont pas encore concrétisées et lorsqu'elles l'ont fait, les avantages en ont été répartis très inégalement entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci, de même que les coûts. En outre, la mondialisation a fait que les coûts du récent ralentissement économique ont eux aussi été inégalement répartis, les pays les plus faibles les ayant subis pour l'essentiel. Pour faire en sorte « que la mondialisation devienne une force positive pour tous », comme le requiert la Déclaration, il faut qu'elle soit mieux gérée.

3. Les politiques de coopération internationale et un multilatéralisme revitalisé sont essentiels à cette fin. Un système commercial multilatéral et un système financier qui soient vraiment propices au développement sont particulièrement susceptibles d'assurer à tous les pays, y compris les plus pauvres, une part équitable des avantages qui en découlent. De ce fait, tenir la promesse faite lors de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue à Doha du 9 au 13 novembre 2001, d'instaurer un cycle de développement afin de contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, continue à revêtir une importance cruciale. Le respect des engagements contenus dans le Consensus de Monterrey sur les questions systémiques et l'aide publique au développement (APD) et la réorientation des politiques de coopération pour le développement afin d'aider les pays en développement à développer leur capacité à optimiser les synergies entre technologie, finance et commerce et à progresser dans la voie de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire, sont également essentiels.

4. Le présent rapport développe l'analyse contenue dans le rapport antérieur du Secrétaire général (A/56/445) selon une optique analogue et identifie un certain nombre de domaines dans lesquels la poursuite des discussions au niveau gouvernemental peut contribuer à combler les lacunes et réduire les différences de points de vue et conduire à des actions conjointes sur des questions critiques. Ces discussions peuvent également déterminer comment le système des Nations Unies peut contribuer davantage à la réalisation des objectifs convenus. Il convient de lire le présent rapport en parallèle avec le rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire (A/58/323) ainsi que le rapport du Secrétaire général intitulé « Application et suivi des engagements pris et des accords convenus à la Conférence internationale sur le financement du développement » (A/58/216).

II. La mondialisation fait-elle marche arrière?

5. Plusieurs événements récents qui ont marqué le processus de mondialisation ont soulevé la question de savoir si celui-ci ne s'était pas temporairement ralenti ou s'il pourrait s'inverser, comme il l'avait fait au début du XXe siècle. À l'époque, des événements politiques tragiques avaient accentué une période de protectionnisme et de contraction. En y regardant de plus près, au-delà du sentiment général de stagnation concernant certaines tendances à l'échelle mondiale, une image beaucoup plus nuancée se dégage de ce processus complexe, multidimensionnel et inégal.

6. L'économie mondiale commence seulement à se remettre du ralentissement de 2001. Celui-ci a été amplifié par l'éclatement, dans les pays développés, de la bulle des technologies de l'information et des communications et de celle de la bourse et maintenu par les incertitudes accrues – qui persistent – au niveau géopolitique depuis les attaques du 11 septembre 2001. Avec les exceptions notables de la Chine, de l'Inde et de quelques pays en transition, un grand nombre de pays en développement, ainsi que quelques pays développés et économies en transition ont enregistré au cours des deux dernières années une baisse de leur production par habitant. Dans l'ensemble, les premières années du nouveau millénaire ont connu un développement décevant pour la plupart des pays en développement et un recul en termes absolus pour certains. On prévoit qu'en 2004 la reprise mondiale qui se dessine s'accélèrera. Cependant, la surcapacité due aux investissements excessifs des années 90, en particulier dans le secteur des technologies de l'information et des communications, continue à avoir un effet de ralentissement sur les investissements nécessaires pour assurer une reprise durable. Dans la conjoncture actuelle, on prévoit que peu de pays en développement retrouveront avant la fin de 2004¹ des taux souhaitables de croissance à long terme.

7. Reflets de la faiblesse générale de l'économie mondiale et facteurs qui y contribuent, le commerce mondial et les flux de capitaux, qui sont les forces motrices de la mondialisation, ont connu une atonie marquée. Après avoir décliné en 2001, pour la première fois depuis 1982, le commerce mondial a augmenté de moins de 2 % en 2002, soit un taux bien inférieur au taux moyen de près de 7 % réalisé dans les années 90. La reprise s'est poursuivie en 2003 à des niveaux sensiblement inférieurs à ceux des années 90, mais à mesure que l'économie mondiale s'accélèrera en 2004, les échanges mondiaux devraient eux aussi s'accélérer. Malgré le ralentissement récent de la croissance des flux commerciaux, l'importance que prend de plus en plus le commerce dans les économies des pays en développement est mise en relief par l'augmentation de la part de leurs exportations dans leur produit intérieur brut (PIB), laquelle est passée de 20 à 30 %, au cours des années 90. Cette augmentation est double de celle enregistrée par les pays développés où ce taux est passé de 18 à 23 % et cette tendance s'est poursuivie au cours de la période de ralentissement. Cependant, un grand nombre de pays en développement, en particulier les moins avancés (PMA), restent en marge du système commercial mondial².

8. Dans le même temps, les flux mondiaux de capitaux qui avaient augmenté pendant toutes les années 1990 pour atteindre leur niveau maximal en 2000, ont connu depuis une contraction draconienne et les flux nets en direction d'un certain nombre de pays en développement sont devenus négatifs. En particulier, l'investissement étranger direct (IED), source principale de financement extérieur pour les pays en développement, après avoir augmenté considérablement pendant

les années 1990, a chuté d'environ 50 % en 2001 et à nouveau de 25 % l'an dernier. Malgré cette diminution, les flux d'IED ont constitué une source de financement beaucoup plus stable pour les pays en développement que les autres types de flux, notamment les flux de portefeuille et les prêts bancaires commerciaux, qui sont tous deux devenus négatifs. De ce fait, l'IED constitue de plus en plus une source majeure de financement extérieur pour les pays en développement. En outre, les stocks d'IED ont continué d'augmenter dans le monde (passant d'un montant estimatif de 6 100 milliards de dollars en 2000 à 7 100 milliards en 2002), alors que les capacités de production créées ou contrôlées au moyen de nouveaux flux d'IED par des sociétés transnationales ont continué d'ajouter aux capacités existantes qui étaient le résultat de flux antérieurs, avec pour effet d'accroître la capacité de production internationale de ces sociétés.

9. Les flux d'IED vers les pays en développement restent très concentrés, les 10 principaux pays bénéficiaires intervenant pour 77 % du total. L'Afrique reste à cet égard marginale, n'ayant reçu que 6 milliards de dollars en 2002, soit le plus faible montant depuis des années. Seuls les IED en direction de la Chine et de plusieurs économies en transition ont continué à augmenter. Du fait du ralentissement général, la concurrence en vue d'attirer les IED s'est faite plus féroce, le succès en la matière, et surtout la capacité d'en bénéficier exigeant des mesures politiques et un renforcement des capacités de plus en plus complexes et actifs.

10. En outre, la conjoncture politique internationale défavorable a affecté négativement certains secteurs spécifiques, tels que les voyages et le tourisme, qui sont essentiels pour renforcer l'intégration mondiale. Le nouveau contexte sécuritaire représente une menace potentielle pour la mondialisation. Un monde dans lequel la circulation des personnes et des biens peut menacer la sécurité n'est pas propice à une intégration rapide. En fait, en raison des nouveaux contrôles de sécurité et des coûts additionnels qui en résultent, les personnes et les biens circulent beaucoup moins facilement que précédemment. Les nouvelles mesures sécuritaires prises après les attaques de septembre 2001, en particulier pour les marchandises en conteneurs, peuvent augmenter de manière significative les coûts des transactions commerciales pour certains pays en développement et, dans certains cas, même empêcher le commerce maritime, surtout lorsqu'il s'agit de marchandises de faible valeur en provenance des PMA.

11. Par contraste, les progrès importants réalisés au cours des dernières années dans les nouvelles technologies ont ouvert de nouvelles perspectives non seulement de croissance économique, mais aussi de réduction de la pauvreté et de développement durable. La pénétration des technologies de l'information et des communications dans les économies développées et en développement s'est poursuivie, mais à un rythme plus lent, même dans l'actuel contexte économique défavorable, et la croissance de l'économie en réseau s'est poursuivie sans discontinuer. Ainsi, le nombre d'utilisateurs de l'Internet dans le monde a presque triplé en trois ans, pour dépasser les 600 millions en 2002. La tendance à la « convergence », y compris entre médias anciens et nouveaux, s'est accélérée, créant de nouvelles possibilités, de nouvelles applications et de nouvelles formes de concurrence. La corrélation positive entre les technologies de l'information et des communications et la croissance constitue également un facteur qui explique la capacité d'adaptation remarquable dont font actuellement preuve certains pays en développement, comme la Chine, l'Inde et la République de Corée.

12. Cependant, le fossé, qui existe en matière d'accès aux technologies de l'information et des communications se réduit certes entre pays développés et économies émergentes, mais augmente entre ces dernières et les pays les moins avancés et les autres pays à faible revenu. L'Afrique reste la région la moins « connectée » du monde en ce qui concerne les lignes téléphoniques fixes, les téléphones mobiles (dont le taux de croissance est le plus élevé, mais à partir d'une base faible) et l'Internet. Néanmoins, en 2001, le nombre de nouveaux abonnés au téléphone mobile dans les pays en développement a dépassé pour la première fois celui des pays développés, tandis que quatre fois plus de lignes fixes nouvelles étaient installées dans les premiers. Cela semblerait indiquer que le « fossé numérique » commencerait à se rétrécir.

Gérer la mobilisation pour atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire

13. Le mouvement vers une meilleure gestion de la mondialisation dépend de la volonté politique, des mesures adoptées et des perceptions concernant les résultats autant que des forces du marché et du progrès technique. Les politiques sont loin d'être irréversibles. De ce fait, la série d'efforts collectifs menés par la communauté internationale dans une conjoncture économique difficile pour se montrer à la hauteur de ses engagements de la Déclaration du Millénaire en matière de mondialisation est importante. On est parvenu à un consensus mondial en ce qui concerne les priorités et les mesures à adopter à la Conférence ministérielle de Doha, à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement et au Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable pris globalement. Ce consensus définit un nouveau partenariat mondial pour le développement entre pays développés et pays en développement sur la base d'un partage des responsabilités et d'engagements réciproques visant à accélérer la croissance économique, réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable.

14. Ce partenariat est fondé sur la pleine acceptation par les pays en développement de leur responsabilité quant à leur propre développement et souligne la nécessité d'appliquer des politiques intérieures propices au développement. En échange, il réclame tout un éventail de mesures de soutien de la part des pays développés, en particulier dans les domaines de l'aide, du commerce, de la dette, des flux financiers privés, des transferts de technologie et de la gouvernance mondiale. L'accent est mis fortement sur le besoin de cohérence, en particulier en ce qui concerne les politiques suivies par les pays développés en matière d'aide, de commerce et de dette ainsi que la nécessité pour les gouvernements et les communautés de considérer davantage comme leurs les politiques nationales.

15. Le succès de ce partenariat crée une demande énorme en matière de gouvernance à tous les niveaux et bénéficierait de la mise en place d'un réseau d'institutions mondiales, régionales et nationales, plutôt que d'une ou de quelques institutions. Un système fondé sur de tels réseaux d'institutions mondiales et régionales serait à la fois plus efficace et plus équilibré sur le plan des relations de pouvoir.

16. Les premiers résultats de ce nouveau partenariat sont visibles dans la reprise encourageante de l'aide publique au développement (APD) en 2002. Les engagements pris à Monterrey assureront, s'ils sont tenus, de nouvelles

augmentations de l'APD au cours des prochaines années. Cependant, on sera encore loin d'atteindre les 50 milliards de dollars d'aide annuelle supplémentaire par rapport à 2000 qui, selon les estimations, sont nécessaires pour atteindre en 2015 les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Des progrès ont également été accomplis dans l'efficacité des flux d'assistance des donateurs grâce à la simplification et à l'harmonisation des procédures.

17. Cependant, le domaine qui offre peut-être le plus gros potentiel reste le Programme de Doha pour le développement, dans le cadre duquel les progrès doivent se poursuivre malgré l'échec récent de Cancun (Mexique). La prise en compte effective et judiciaire des intérêts et des préoccupations des pays en développement dans le fonctionnement du système commercial multilatéral est essentielle pour le rendre plus équilibré, plus propice au développement et plus équitable. Les questions prioritaires sont la réduction, en vue de leur élimination, des subventions et autres obstacles qui limitent l'accès aux marchés pour les produits des pays en développement, la circulation des personnes physiques pour la fourniture de services (Mode 4) et la concrétisation dans les faits et l'amélioration du « traitement spécial et différencié » en faveur des pays les plus pauvres, en particulier les PMA. En fait, les subventions qu'accordent à leurs agriculteurs les pays développés, et dont le montant dépasse 300 milliards de dollars par an, sont cinq fois et demie supérieures à l'APD.

18. Dans l'ensemble, à ce jour, les effets négatifs du ralentissement économique ont été plus importants que les avantages découlant du partenariat mondial. Cela est dû en partie au fait que les progrès au niveau multilatéral ont impliqué en grande partie des engagements, dont la plupart n'ont pas encore été tenus. **Pour la communauté internationale et toutes les parties prenantes, le défi est d'assurer que l'élan nouveau qui a caractérisé le débat sur le développement au cours des premières années du XXI^e siècle soit maintenu et se traduise en actions concrètes pour la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les succès des conférences de 2001 et 2002 s'évanouiront, si les programmes de travail qui en sont issus et les engagements qui y ont été pris ne sont pas pleinement, effectivement et rapidement appliqués.**

19. Au niveau régional, on a assisté à une accélération pour ce qui est de la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux de libre-échange et l'élargissement et l'approfondissement des zones de libre-échange ou unions douanières existant entre pays développés, pays en développement et pays en transition, et aussi, de plus en plus, entre pays développés et pays en développement ou pays en transition. Il en résulte qu'aujourd'hui, plus de la moitié du commerce mondial se fait à l'intérieur de zones de libre-échange existantes ou à venir. Le renforcement de l'intégration entre pays en développement peut apporter des avantages aux pays concernés et leur ouvrir de nouvelles possibilités d'augmentation des échanges sud-sud et de participation plus grande à l'économie mondiale.

20. Toutefois, la prolifération de zones de libre-échange peut aussi créer un entrelacs complexe de juridictions concurrentes, qui pourrait en fin de compte restreindre plutôt que promouvoir une croissance plus rapide des échanges, tout en allant à l'encontre du principe de non-discrimination caractérisant le système commercial multilatéral. Dans leurs efforts en vue d'avoir davantage accès aux marchés des pays développés, les pays en développement peuvent accepter des

concessions qu'ils n'accepteraient pas nécessairement en tant que groupe dans le contexte multilatéral. Les négociations d'accords de libre-échange bilatéraux et régionaux imposent en outre à de nombreux pays en développement un fardeau supplémentaire s'agissant de leurs capacités de négociation limitées. **Les pays en développement participant à des arrangements commerciaux régionaux nord-sud ne devraient pas être soumis aux obligations « OMC-plus » et devraient bénéficier d'un traitement spécial et différencié. Il est également essentiel que les négociations relatives à la création de zones de libre-échange n'aillent pas à l'encontre des négociations multilatérales en cours. Au-delà de la libéralisation du commerce et des règles commerciales communes, il existe un besoin marqué de coopération macroéconomique et financière au niveau régional, de renforcement des institutions régionales et d'harmonisation des régimes de réglementation.**

21. En fin de compte, la mondialisation s'est ralentie, mais ne s'est pas inversée. Sans être inaltérable la mondialisation est un phénomène profondément ancré. Les politiques nationales, y compris en matière de commerce, de finances, de connaissances, de technologie et d'investissement, sont déterminantes en ce qui concerne l'intégration dans des conditions avantageuses des pays dans l'économie mondiale et l'effet de cette intégration sur la réduction de la pauvreté et le développement durable. Elles sont également critiques pour ce qui est de réduire les risques liés à l'instabilité en matière de commerce, et en particulier, de finances et les risques d'exclusion pour les pays mal préparés à soutenir la concurrence sur le marché mondial. L'expérience a montré qu'aussi bien les pays industrialisés que les pays en développement ont adopté un vaste éventail de modalités d'intégration.

III. Mondialisation, réduction de la pauvreté et développement durable

A. Liens entre le commerce, l'investissement, les technologies et les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire

22. Le lien entre mondialisation, croissance et pauvreté n'est pas net et il est difficile de généraliser (voir encadré). Comme les dirigeants du monde l'ont reconnu lors du Sommet du Millénaire, la question principale qui se pose dans le débat sur la mondialisation n'est pas de savoir si celle-ci a été bonne ou mauvaise du point de vue de la réduction de la pauvreté, ni si elle devrait être inversée, mais de savoir comment la gérer de manière à ce que la pauvreté puisse être réduite et les objectifs de développement atteints. En fait, le véritable défi aujourd'hui est d'assurer que les processus économiques et techniques puissants à la base de la mondialisation soient compatibles avec les objectifs de la Déclaration du Millénaire et les autres objectifs de développement.

23. Les liens croissants entre commerce, finances et technologie ont un effet majeur sur les principaux objectifs de développement, tels que la réduction de la pauvreté et le développement durable. En conséquence, la cohérence entre politiques monétaires et financières d'une part, et politique commerciale d'autre part, et entre ces deux ensembles de politiques et les objectifs de développement est devenue une préoccupation internationale centrale.

24. Le nouveau partenariat international établi à Monterrey a traduit ces liens en engagements mutuels. Pour relancer la croissance et accomplir des progrès durables vers la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, les pays doivent mieux coordonner leurs politiques macroéconomiques. Les pays en développement restent par ailleurs assez vulnérables aux chocs extérieurs. Ils ne disposent que de moyens limités pour y faire face et de peu de marge de manoeuvre pour adopter des politiques anticycliques. Une approche globale est nécessaire, comme cela a été souligné dans le Consensus de Monterrey, pour assurer aux pays en développement un accès plus stable aux marchés financiers internationaux.

25. Le Consensus de Monterrey reconnaît que le commerce est souvent la source externe de financement la plus importante pour le développement. En élargissant les marchés, diffusant les connaissances et mettant les pays au contact des nouvelles technologies, le commerce peut créer des possibilités de croissance et de progrès vers la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire. L'accès aux marchés est une condition essentielle pour permettre aux pays en développement de se développer et de soutenir la concurrence. Cependant, il ne suffit pas. Les pays en développement retirent moins d'avantages du commerce que les pays industrialisés. Cela est dû en partie à la baisse des prix des produits de base et au fait qu'ils sont spécialisés dans des exportations à faible valeur ajoutée. Il leur est difficile de pénétrer les secteurs technologiquement dynamiques, parce que le progrès technique est concentré dans les pays industrialisés. Ces situations particulières doivent être prises en compte dans les négociations commerciales en cours.

26. Les liens entre technologies de l'information et des communications, commerce, finance et développement reçoivent une attention croissante. Au cours des dernières années, le rythme du progrès technique, en particulier dans le secteur des technologies de l'information et des communications a conduit à des changements révolutionnaires dans le traitement et la diffusion des données et à l'apparition d'une société de l'information, avec des effets profonds sur la production, les services, l'organisation du travail et l'environnement. Ces technologies ont permis une intégration accélérée des processus de production au niveau mondial. Grâce à elles, les sociétés ont pu établir des réseaux mondiaux de production et de services et, ce faisant, relier au marché mondial de nombreuses petites et moyennes entreprises, y compris dans les pays en développement et les économies en transition.

27. La vitesse des transformations technologiques et économiques dans le monde exige que des mesures urgentes soient prises au niveau mondial pour transformer le « fossé numérique » en opportunités numériques pour tous. Ce fossé continue à constituer un obstacle important au commerce entre pays développés et pays en développement. Les entreprises qui n'adoptent pas les méthodes du commerce électronique risquent de perdre en compétitivité et parts de marché. Cependant, pour la majorité des pays en développement, les avantages du commerce électronique restent un potentiel à réaliser. Pour éviter qu'ils ne soient davantage marginalisés et que le fossé numérique ne s'élargisse, il est vital de leur assurer effectivement et à des conditions abordables l'accès à l'information et aux connaissances. Pour peu que les institutions, les ressources humaines et les capacités existent, les technologies de l'information et des communications peuvent constituer un outil puissant pour brûler les étapes et franchir le fossé existant en matière de développement. C'est précisément parce qu'elles ont le pouvoir de transformer tout

ce qui touche aux processus de production, au commerce, aux pouvoirs publics, à l'enseignement et à la participation citoyenne, que les technologies de l'information et des télécommunications peuvent créer des sources nouvelles de croissance économique et de développement social. L'exploitation du potentiel de ces technologies en vue d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement essentiels, y compris ceux qui ont été convenus lors du Sommet du Millénaire, reste un défi majeur pour l'avenir.

28. Il ne faut pas considérer les technologies de l'information et des communications comme une panacée pour tous les problèmes de développement. Il ne faut pas non plus les considérer comme une solution autonome, mais complémentaire des investissements en cours pour le développement, y compris ceux consacrés au développement des compétences techniques et ressources humaines nécessaires. En outre, la technologie ne donne les meilleurs résultats que lorsqu'elle s'accompagne de changements structurels. Les progrès majeurs réalisés dans les technologies de l'information et des communications, combinés à la croissance rapide de réseaux mondiaux sans exclusive, offrent d'énormes possibilités pour réduire les inégalités sociales et économiques et soutenir la création durable de richesses au niveau local et contribuer de ce fait à la réalisation d'objectifs de développement plus larges, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

29. Le prochain Sommet mondial sur la société de l'information sera le premier à se pencher sur les questions critiques de l'utilisation et de la diffusion de l'information et des connaissances au moyen des technologies de l'information et des communications dans le cadre des programmes et politiques de développement. Il offrira une occasion unique de façonner l'avenir de la société de l'information et contribuera à l'élaboration d'une approche universelle et sans exclusive à cet effet, avec en coeur de cible la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À cette fin, le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communication contribue activement à la préparation du Sommet, en aidant à l'élaboration d'un programme d'action commun pour les secteurs public et privé et la société civile et la formulation d'un large accord visant à donner un degré de priorité élevé aux technologies de l'information et des communications dans les politiques et programmes internationaux de coopération pour le développement visant à soutenir les efforts nationaux pour la conception et la mise en oeuvre de stratégies dans le domaine électronique.

30. Il convient de poursuivre les efforts pour faciliter l'accès des pays en développement aux technologies de l'information et des communications. Il importe aussi que les systèmes de protection des droits de propriété intellectuelle permettent aux pays en développement d'établir leur propre capacité de production. Des enceintes internationales devraient être créées pour les innovations technologiques. Elles pourraient contribuer à l'établissement de priorités en matière de recherche et développement en vue de satisfaire les besoins des pays en développement, dans le domaine technique et celui des technologies de l'information et des communications³. L'Assemblée générale pourrait également recommander à toutes les parties prenantes de saisir l'occasion unique offerte par le Sommet mondial sur la société de l'information pour mobiliser les technologies de l'information et des communications aux fins de la réalisation des objectifs de développement.

B. Examen mutuel de l'effet des politiques suivies sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire

31. On s'accorde généralement sur un grand nombre de mesures propres à orienter la mondialisation vers les objectifs de développement convenus sur le plan international. Les gouvernements les ont définies, notamment à Monterrey, à Johannesburg et lors de grandes conférences et sommets internationaux antérieurs de l'ONU. Ce qu'il faut maintenant, c'est un effort soutenu pour mettre en oeuvre ces engagements et assurer que les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire soient placés au centre des politiques commerciales, financières et autres.

32. Une évaluation régulière de la manière dont se réalisent ces objectifs et engagements peut servir à faire le point des progrès accomplis. Elle peut servir à mobiliser la volonté politique et inciter à l'action. En raison de leur grande légitimité et de leur attrait politique, les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire constituent des jalons utiles à cette fin. Au niveau national, les pays ont commencé à établir avec l'aide des équipes de pays des Nations Unies des rapports nationaux pour suivre ces progrès. Certains pays développés ont fait part à titre officieux de leur intention de rendre compte de leurs propres progrès quant au respect de leurs engagements en matière de développement. Parallèlement, l'Assemblée générale procède à des examens annuels des progrès accomplis au niveau mondial et a prévu un examen d'ensemble pour 2005.

33. En complément de ces efforts, **il conviendrait d'envisager d'élaborer des arrangements prévoyant un examen mutuel aux niveaux sous-régional, régional et international, des politiques et programmes, menés à l'appui des objectifs et engagements de développement convenus.** D'une certaine manière, de tels arrangements existent déjà dans certains cas. Des mécanismes d'examen par des pairs ont été établis par les pays africains dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. On pourrait mettre en place des mécanismes similaires dans d'autres régions. Par exemple, de tels examens mutuels des politiques suivies pourraient être organisés dans le contexte des groupements économiques sous-régionaux ou régionaux d'Asie et d'Amérique latine. De même, **de tels arrangements devraient aider les pays développés à améliorer le suivi mutuel des effets de leurs politiques économiques, financières et commerciales sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. On pourrait par exemple élargir le processus d'examen par des pairs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération de développement économique afin qu'il recouvre les politiques commerciales, les politiques d'allégement de la dette et autres politiques économiques, comme le propose le Rapport mondial sur le développement humain 2003. L'Assemblée générale pourrait inviter les pays développés et les pays en développement ainsi que les économies en transition à envisager, dans le contexte de leurs accords régionaux et sous-régionaux, à examiner la contribution de leurs politiques nationales dans les domaines des finances, du commerce, de l'aide, de l'allégement de la dette, etc., à la réalisation des objectifs et engagements existants en matière de développement. De tels mécanismes peuvent englober la société civile et le secteur privé, étant donné leur rôle essentiel dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire.**

34. De même, une évolution en ce sens se fait déjà jour sur le plan multilatéral; on peut aider à cet égard les examens de programme entrepris par les réunions conjointes des conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial et les propositions de la Banque mondiale en matière de suivi. Il conviendrait que les organisations **du système des Nations Unies élargissent cette pratique et effectuent des examens mutuels des effets de leurs travaux sur les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Les institutions financières internationales devraient également participer à de tels exercices d'évaluation mutuels, de même que l'OMC. En raison de son rôle en matière de cohérence et de coordination et dans le cadre du suivi des conférences de Monterrey et de Johannesburg, le Conseil économique et social pourrait contribuer à de tels examens. Une possibilité que pourrait envisager le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) serait la création d'un groupe de travail de chefs d'organisations qui serait chargé de proposer de tels arrangements.**

C. Liens entre migration internationale, flux financiers (en particulier les envois d'argent au pays effectués par les travailleurs) et commerce

35. Les liens entre finances, technologie et commerce jouent un rôle important dans la concrétisation des avantages de la migration internationale. Celle-ci n'est certes pas un phénomène nouveau, mais elle est devenue un phénomène mondial, autant d'une région à l'autre qu'à l'intérieur des régions et pas uniquement dans le sens Sud-Nord : 40 % des migrants se trouvent dans les pays en développement. Environ 175 millions de personnes, soit 3 % de la population mondiale, vivent actuellement en dehors du pays de leur naissance et leur nombre a plus que doublé depuis 1975. La migration internationale a d'importantes ramifications sur les plans économique, social et sécuritaire aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays de destination. Elle porte en elle un énorme potentiel sur le plan du développement, de l'emploi et de la génération de richesse, mais soulève aussi de nombreux défis, y compris dans des domaines tels que l'exode des cerveaux ou l'afflux de compétences, le chômage, la discrimination raciale, la xénophobie, la traite des êtres humains, la protection des droits de l'homme et la sécurité nationale.

36. Il existe aujourd'hui un décalage manifeste entre le degré élevé de mobilité des capitaux (on estime qu'environ 1 000 milliards de dollars franchissent les frontières quotidiennement) et la mobilité internationale limitée de la main d'oeuvre, en particulier pour les travailleurs faiblement qualifiés. Au cours des dernières décennies, les pays de destination ont mis l'accent sur des politiques visant à réduire l'immigration, tendance qui s'est accentuée à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001. Environ 40 % des pays ont mis en place des politiques de limitation de l'immigration. Néanmoins, les décideurs de ces pays sont de plus en plus conscients des avantages potentiels de la migration et de la nécessité d'adopter des politiques globales qui en optimisent la contribution à l'atténuation des pénuries de main-d'oeuvre dans les pays de destination ainsi qu'à la réduction de la pauvreté à l'obtention d'un développement durable dans les pays d'origine.

37. La mondialisation influe sur la nature et les effets de la migration. La baisse des coûts des voyages, les technologies de l'information et des communications et la

libéralisation des marchés financiers ont rendu la migration beaucoup plus viable, facilité les transferts d'argent et de technologie qui l'accompagnent et accru la migration temporaire et circulaire. De leur côté, le tourisme, les transports, les télécommunications et les envois d'argent vers les pays d'origine ont ouvert toute une gamme de débouchés commerciaux qui, associés à la libéralisation des échanges, renforcent les liens en matière de commerce et d'investissements entre pays d'origine et de destination. La demande de produits et de services des télécommunications entre communautés vivant à l'étranger et dans le pays d'origine a reçu une forte impulsion. Par exemple, le nombre d'appels téléphoniques des États-Unis vers l'Amérique centrale et les Caraïbes a augmenté à mesure que les liens se sont renforcés et les différentes diasporas ont créé des possibilités d'expansion du commerce et l'investissement dans les domaines de la téléphonie cellulaire et les industries liées à l'Internet et au courrier électronique.

38. Les envois d'argent des travailleurs vers leur pays d'origine constituent le résultat économique le plus visible de la migration internationale. Le flux sans cesse croissant de ces envois par la voie officielle est évalué à 80 milliards de dollars en 2002. Cependant, le montant réel de ces transferts est encore plus élevé, car des sommes importantes (dont le montant est inconnu) sont transférés par des canaux officieux et échappent ainsi à toute comptabilité. Non seulement ces envois d'argent sont-ils critiques en tant que source de devises pour de nombreux pays exporteurs de main-d'oeuvre, puisqu'ils ne sont dépassés que par l'IED et bien plus élevés que l'aide publique au développement, mais ils revêtent également une importance vitale pour ce qui est du comportement des familles des migrants sur les plans de la consommation et de l'investissement dans les pays d'origine, y compris comme filet de sécurité sociale important pour les familles pauvres. En outre, ces envois d'argent sont moins irréguliers et moins concentrés que les flux de capitaux privés. Ils représentent aussi un pourcentage plus élevé du PIB et des importations dans les pays à faible revenu que dans les autres pays en développement. Dans le même temps, ces envois d'argent peuvent encourager la consommation de biens importés et créer une dépendance dans les familles des migrants restées au pays.

39. Tout indique que ces envois d'argent contribuent à réduire la pauvreté et améliorer le bien-être des foyers du fait de leur utilisation fréquente à des fins d'éducation et de soins de santé. Il ressort des enquêtes menées en Inde, en Amérique latine et dans les Caraïbes que les taux de pauvreté sont moindres et les taux d'épargne plus élevés dans les foyers d'émigrants. L'argent envoyé est investi de manière productive dans la création de microentreprises ou sert à construire des logements et des infrastructures locales, telles que des écoles et des cliniques, à acheter des terres ou du matériel pour travailler la terre ou des semences. Du fait de l'importance de ses effets multiplicateurs, l'utilisation même de cet argent à des fins de consommation stimule le développement économique, en particulier lorsque les familles le dépensent localement.

40. Les politiques gouvernementales peuvent favoriser la croissance de ces envois d'argent et leurs effets éventuels sur le développement socioéconomique. Le coût des transferts par les voies officielles sont beaucoup plus élevés que par les systèmes officieux, tels que les « hawala » ou « hundi », et sont souvent supérieurs à 20 %. En outre, à l'inverse de ces systèmes, les canaux officiels n'ont souvent pas de ramifications dans les zones rurales des pays d'origine. **L'harmonisation des systèmes de transfert**, par exemple celle récemment annoncée entre le Mexique et les États-Unis; **la concurrence accrue entre banques et agences de virement**

télégraphique; la participation d'autres institutions financières aux opérations de transfert, par exemple les institutions de microfinancement et les coopératives de crédit; et des améliorations techniques, comme l'utilisation par les destinataires de cartes de débit ou de paiement automatique, commencent à réduire le coût des transactions et à en élargir l'accès dans certains marchés, mais nécessitent encore une promotion plus poussée. Le renforcement de l'infrastructure financière et l'adoption de politiques avisées en matière de change, de monnaie et de fiscalité peuvent également accroître les envois d'argent par les voies officielles. Enfin, un environnement ayant pour effet de réduire les incertitudes au niveau macroéconomique, favorisant une gestion avisée des affaires publiques et assurant la transparence et une réglementation normalisée des institutions financières, est critique pour stimuler les investissements de tous types, y compris les envois d'argent vers le pays d'origine.

41. D'autres types de flux financiers liés à la migration offrent également un potentiel important sur le plan du développement et contribuent à l'intégration des pays dans l'économie mondiale. Les investissements directs effectués par les émigrants dans leur pays d'origine sont déjà importants dans certains pays. Le tourisme de communautés émigrées dans leur pays d'origine augmente également. Les activités philanthropiques qui sont le fait d'« associations de villes d'origine » (Mexique), d'« associations de gens rentrés au pays » (Jamaïque), de fondations charitables (Égypte) ou d'expatriés agissant individuellement fournissent d'importantes ressources pour le développement des collectivités locales. La nostalgie des produits alimentaires et autres du pays d'origine crée des marchés pour ces produits dans le pays de destination, ce qui favorise la production locale et le commerce international. De telles interactions sont encouragées par la croissance des réseaux transnationaux qui favorisent des relations profondes entre migrants, pays d'origine et pays d'établissement. Ces réseaux transnationaux constituent aujourd'hui une ressource essentielle pour le développement lié à la migration internationale.

42. Le fait de faciliter la mobilité de la main-d'oeuvre sur le plan international augmenterait grandement les envois d'argent et les flux financiers connexes vers les pays en développement ainsi que l'accomplissement de progrès vers la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. À cet égard, dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), les dispositions relatives au Mode 4 prévoient une plus grande liberté en ce qui concerne les « mouvements temporaires de fournisseurs individuels de services ». Au lieu de faciliter les mouvements de main-d'oeuvre non qualifiée entre les pays ayant des excédents de main-d'oeuvre de cette catégorie (les pays en développement) et les pays qui en manquent (pays industrialisés), les engagements réels pris dans le cadre de l'AGCS en matière de mouvements des personnes physiques portent surtout sur les cadres. Il conviendrait que la communauté internationale examine plus avant la possibilité de prendre des mesures concrètes et de fixer des calendriers pour faciliter les mouvements temporaires de personnes physiques, en particulier de travailleurs non qualifiés et leur intégration dans les pays d'accueil.

43. En dernière analyse, la migration ne devrait pas être considérée séparément des autres manifestations de la mondialisation. Il faudrait au contraire la reconnaître comme un élément important pour la gestion globale de la mondialisation, car ses effets sur la production et le développement dans les pays d'origine et de destination sont importants et comportent de multiples aspects. La migration de main-d'oeuvre

doit être pleinement intégrée dans les préoccupations internationales en matière de développement. **L'Assemblée générale pourrait encourager des discussions sur ces questions au niveau multilatéral et une plus grande coordination et coopération entre les organisations internationales concernées. Il conviendrait d'envisager un nouveau mécanisme permettant de mieux mobiliser l'attention, réunir les compétences, approfondir la compréhension et identifier les domaines de consensus possibles. Ces mesures pourraient encourager l'adoption de mesures conjointes, y compris au niveau régional, par les pays d'origine et de destination, par exemple la fourniture de renseignements gratuits et accessibles sur les mouvements de main-d'oeuvre, garantir les droits fondamentaux de tous les ressortissants étrangers, normaliser ou harmoniser les compétences et les expériences par le biais d'accords spécifiques et permettre la transférabilité des prestations de retraite et de sécurité sociale. L'Assemblée générale devrait aussi encourager les États Membres, en particulier les pays de destination qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, qui est entrée en vigueur en juillet 2003, ainsi que la Convention de l'OIT concernant les travailleurs migrants de 1949 (No 97) et sa Convention sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires) de 1975 (No 143).**

D. Liens croissants entre corruption, crime organisé, trafic, commerce des armes et terrorisme et mesures pour réduire leur effet négatif sur la croissance et le développement

44. Au cours des dernières années, l'augmentation en volume et en couverture géographique des activités criminelles par-delà les frontières nationales s'est accompagnée d'une transformation majeure de la nature de la criminalité organisée. Alors que dans le passé les groupes criminels ressemblaient généralement à des structures relativement hiérarchisées, comportant des lignes de commandement et des chefs identifiables, c'est moins souvent le cas aujourd'hui. Les entreprises criminelles peuvent aujourd'hui tout aussi bien ressembler à des réseaux complexes chevauchant d'autres opérations criminelles.

45. Les activités illicites de ces groupes et réseaux criminels couvrent un certain nombre de domaines. Le trafic de la drogue reste dans la plupart des régions une importante source de profit pour la plupart d'entre eux, mais il est de plus en plus fréquent pour ces groupes et réseaux criminels de faire contrebande d'un grand éventail de produits illicites, tels que marchandises volées, armes à feu, ressources naturelles ou êtres humains. Les activités illicites de ces entreprises criminelles débordent souvent dans le monde du commerce légitime, parce que notamment les vecteurs et instruments du trafic illicite sont presque toujours les mêmes que ceux du commerce légitime (par exemple, les conteneurs de transport maritime et routier).

46. Le principal défi consiste de ce fait à endiguer le flot du trafic illicite sans perturber inutilement le flux des activités commerciales. Pour le relever, il faut une coopération régionale et internationale beaucoup plus poussée entre institutions représentant la force publique que cela n'a été le cas jusqu'à présent. La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, qui est entrée en

vigueur le 29 septembre 2003, et ses trois protocoles sur la traite des êtres humains, l'introduction clandestine de migrants et le trafic des armes à feu constituent le principal instrument international pour mettre en place une réaction mondiale à ce problème, et promouvoir une plus grande coopération entre les États pour le combattre. **L'Assemblée générale devrait exhorter les États Membres à ratifier la Convention et ses protocoles à titre prioritaire.**

47. Outre que la criminalité organisée met à profit les changements rapides amenés par le processus de mondialisation, sa croissance se trouve, paradoxalement, accentuée par des caractéristiques communes à des régions et des pays qui ont souvent été isolés de ces tendances. Les groupes qui se livrent à la criminalité organisée ont profité ici de l'absence de structures étatiques efficaces et des occasions offertes par la non-réglementation de l'économie pour élargir leur champ d'activité. Ces régions sont souvent victimes d'une instabilité politique et de conflits. Dans la plupart de ces derniers, les opérations des groupes de terroristes et de guérillas se sont souvent imbriquées étroitement avec celles de la criminalité organisée, cette dernière leur fournissant des ressources en échange d'une protection.

48. **Quand les États sont faibles ou ravagés par des conflits, il convient de porter davantage attention à la criminalité organisée et à ses liens avec la corruption et le terrorisme ainsi qu'avec le trafic de produits illicites. Dans les démocraties nouvelles et fragiles, de plus grands efforts devraient être faits pour identifier plus tôt le développement de la criminalité organisée. En outre, l'Assemblée générale devrait encourager vivement les États Membres à ratifier et mettre en oeuvre les instruments universels des Nations Unies contre le terrorisme et son financement, ainsi que la Convention contre la corruption, qui doit être signée en décembre 2003.**

49. Outre les gouvernements et les organisations régionales et mondiales, le secteur privé constitue un partenaire essentiel dans la lutte contre la criminalité organisée et les activités connexes. Sa coopération est essentielle pour veiller à ce que le commerce légitime soit effectivement réglementé et que les normes les plus élevées d'intégrité soient maintenues dans les échanges commerciaux internationaux, conformément aux principes généraux du Pacte mondial du Secrétaire général.

50. Il est important de mettre l'accent sur la primauté du droit, l'intégrité et l'indépendance de l'appareil judiciaire et la réglementation effective des activités économiques dans tous les pays en tant que condition préalable à la prévention de la criminalité organisée, de la corruption et de leurs liens avec le terrorisme. Ces derniers ont été clairement mis en relief dans la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Cependant, **leur véritable nature et leur étendue ne sont pas encore bien comprises et davantage de recherches sont nécessaires pour en déterminer les conséquences.**

51. S'il n'existe pas de lien de cause à effet simple, il ressort des éléments dont on dispose que la criminalité organisée, la corruption ainsi que le terrorisme tendent à entraver le développement dans l'intérêt des pauvres et que le sous-développement, l'exclusion sociale et l'instabilité constituent pour leur part un terrain fertile pour de telles activités. La croissance économique se trouve compromise dans les situations où la primauté du droit est absente et où, de ce fait, les investissements commerciaux ne bénéficient guère de sécurité et de perspectives de croissance.

L'effet sur les populations de ces régions est sérieux, comme l'illustrent très clairement les niveaux faibles ou négatifs de croissance économique, mais aussi toute une gamme d'autres coûts sociaux et psychologiques qui interviennent lorsque l'on est victime d'une activité criminelle (ou la craint).

52. Dans le contexte de la mondialisation, les effets des activités criminelles qui sont fréquentes dans ces États ne peuvent plus être isolés du reste du monde. Les États faibles peuvent servir de tremplin à des opérations criminelles et terroristes visant d'autres pays, appartenant souvent au monde développé, dans lequel se trouvent les principaux marchés pour les produits illicites, qu'il s'agisse de drogues ou d'êtres humains victimes de la traite. Plus que jamais, il existe donc au niveau mondial une communauté d'intérêts pour ce qui est de s'attaquer à ces problèmes de manière efficace.

53. Depuis le 11 septembre 2001, la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme a fait des progrès considérables, notamment grâce aux efforts du Comité contre le terrorisme établi par le Conseil de sécurité, aux termes de sa résolution 1373 (2001). Les échanges de renseignements ont augmenté; les États redoublent leurs efforts conjoints visant à étouffer le financement des organisations terroristes et empêcher le blanchiment d'argent; la mobilisation de fonds parmi les différentes diasporas est surveillée de plus près; l'extradition des personnes soupçonnées de terrorisme est plus rapide; et les activités conjointes de formation dans la lutte contre le terrorisme et les initiatives visant à harmoniser des systèmes juridiques disparates se sont également multipliées. **Tirer les leçons de l'expérience passée et identifier les meilleurs moyens de combiner des stratégies de lutte contre le terrorisme efficaces avec une défense vigoureuse des droits de l'homme reste un défi majeur pour la communauté internationale. Une stratégie plus ample s'attaquant aux racines de ces problèmes doit aussi promouvoir une sécurité et une autonomisation plus grandes de l'homme, ainsi que le renforcement d'une culture authentiquement fondée sur la primauté du droit et qui favorise de manière indivisible les droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que les droits civils et politiques.**

E. Liens entre mondialisation des schémas de production et protection de l'environnement et durabilité

54. Le développement des échanges, de l'investissement étranger direct, des transferts de technologie et des communications électroniques ainsi que des échanges culturels ont des effets importants en matière de développement durable du fait que les schémas de consommation et de production deviennent de plus en plus mondiaux. Dans certains pays en développement, l'industrialisation rapide et l'intégration dans les systèmes de production et les marchés internationaux, soutenues par l'investissement étranger direct, ont entraîné à la fois une amélioration des niveaux de vie et une détérioration de l'environnement. Dans certains secteurs, tels que l'industrie pétrolière et l'extraction minière, les activités d'exploitation ont entraîné une détérioration sévère de l'environnement, et notamment le déversement de matériaux toxiques dans les cours d'eau et une élimination insuffisante des déchets dangereux.

55. D'une manière générale, cependant, il ne semble guère établi que les transferts de production des pays développés vers les pays en développement aient été

accompagnés par des pratiques de production plus polluantes (hypothèse du « paradis de la pollution »). Parfois, la mondialisation de la production s'accompagne par l'introduction dans les pays en développement de techniques de production plus propres et de stratégies de gestion de l'écologie efficaces, du fait des activités de sociétés multinationales et de leurs fournisseurs. Dans certains pays, l'investissement étranger direct s'oriente vers des secteurs qui demandent moins de ressources et produisent plus de valeur ajoutée. La mondialisation de la production peut alors avoir un effet structurel bénéfique. Dans d'autres cas, l'intégration économique mondiale a entraîné une plus grande spécialisation de certains pays en développement dans l'extraction de ressources naturelles, avec un épuisement de ces dernières et une détérioration de l'environnement.

56. Nombre de pays en développement, dont ceux qui tirent un bénéfice commercial net de la mondialisation, sont confrontés à un dilemme : d'une part, ces activités de production polluante se poursuivent, en particulier dans les petites entreprises et celles du secteur non structuré et, d'autre part, ils ne sont pas en mesure d'attirer les investissements nécessaires pour améliorer leur situation en matière d'environnement. Celle-ci se trouve exacerbée par la surproduction, qui est un effet structurel majeur de la mondialisation, en particulier dans les secteurs où persistent d'importantes distorsions sur le plan des échanges ou pour lesquels les obstacles à l'entrée et à la sortie sont faibles. Ainsi, dans le secteur agricole, les subventions à la production et le soutien interne pratiqués par les pays développés créent une offre artificiellement élevée sur les marchés mondiaux, laquelle entraîne pour les produits concernés des prix mondiaux qui sont inférieurs aux coûts de production de nombreux pays en développement. Pour maintenir leurs niveaux de revenu face à des prix mondiaux en baisse, les producteurs de ces pays sont contraints d'augmenter leur production, souvent en exploitant les ressources naturelles disponibles au-delà des limites de ce qui peut être durable.

57. Dans de nombreux secteurs manufacturiers, il y a souvent surproduction du fait que les producteurs du monde entier cherchent de manière indépendante à alimenter les chaînes de production et capturer les marchés nouvellement accessibles. Les distorsions des échanges qui entraînent les obstacles non tarifaires, qui bloquent les marchandises aux frontières lorsqu'elles ne correspondent pas exactement aux spécifications et normes du pays importateur, peuvent également aboutir à une diversion du commerce des marchés initialement prévus vers des marchés secondaires, où elle se traduit par une offre excessive et une chute des prix. La durabilité se trouve alors compromise dans la mesure où les marchandises faisant l'objet d'une offre excessive sont associées à des techniques de production qui ont un effet négatif sur l'environnement.

58. S'agissant du changement climatique, la mondialisation entraîne un développement des transports de fret et des voyages, lequel se traduit par une augmentation de la consommation de combustibles fossiles, de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz carbonique (CO₂). Les techniques de l'information et des communications continuent de se développer rapidement et, si elles ont certes le potentiel de réduire la consommation d'énergie et de matières, à ce jour tout indique qu'une augmentation de l'utilisation de moyens électroniques et de communications tend à entraîner un accroissement de la consommation de papier et d'énergie.

59. Lorsque l'on aborde les liens entre la mondialisation et le développement durable, il convient de porter attention en particulier à l'identification et à la mise en oeuvre de politiques et de pratiques qui favorisent simultanément la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement. Cela requiert des efforts tant au niveau national qu'international.

60. Au niveau national, les efforts visant à mieux assurer la durabilité de la mondialisation de la production doivent inclure un ensemble cohérent comprenant réglementations, incitations économiques, diffusion de technologies plus propres et amélioration des systèmes de gestion et de formation et des conditions de travail. L'expérience de nombreux pays offre des exemples de telles mesures intégrées, qui ont pour effet d'augmenter la productivité tout en réduisant les effets sur l'environnement⁴.

61. Le soutien des pouvoirs publics à des modes de production plus durables, y compris dans les pays d'origine et de destination lorsqu'il s'agit de systèmes de production internationaux, peut faciliter le transfert de technologies respectueuses de l'environnement, en particulier vers les petites et moyennes entreprises et les pays qui n'ont pas enregistré de croissance de l'investissement étranger direct et des échanges. Les pressions publiques résultant de préoccupations environnementales et sociales peuvent également encourager les entreprises à adopter un comportement responsable sur le plan de l'environnement et sur le plan social afin d'améliorer leur image publique.

62. L'élaboration et la mise en oeuvre de normes environnementales efficaces sont également importantes. Dans tous les pays, la détérioration de l'environnement frappe presque toujours en premier lieu les pauvres. L'établissement de normes dans ce domaine peut également apporter des avantages indirects aux pauvres. Le respect de certaines prescriptions en matière d'environnement se traduit par des processus de production propres, de meilleures conditions de travail et une réduction des risques d'accident du travail. Cela peut accroître la productivité et améliorer l'efficacité et, ce faisant, augmenter croissance et revenu.

63. La détérioration de l'environnement s'arrête rarement aux frontières nationales, c'est cependant ce que font de nombreuses politiques et institutions en la matière. Les bassins hydrologiques internationaux, les pêcheries, la pollution et le changement climatique soulèvent des défis en matière de politiques de l'environnement, que les pays doivent relever conjointement, car les mesures prises par l'un peuvent affecter le bien-être des autres. La répartition inégale des avantages qu'apportent les services environnementaux et des coûts de gestion y afférents dans les pays et entre pays compliquent encore le problème.

64. Il existe au niveau international d'importantes possibilités d'adopter des politiques et des mesures visant à mettre la puissance marchande de la mondialisation au service de modes de production et de consommation durables. Elles impliquent que soient renforcés les engagements en matière de transfert de technologie dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et que soient octroyées des conditions plus favorables pour ces transferts dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux, afin d'aider les pays en développement à mettre en oeuvre des méthodes de production durables; que l'aide bilatérale et multilatérale soit accrue et que soient établis entre secteurs public et privé de nouveaux partenariats visant à renforcer la capacité des pays en développement à financer et développer plus avant des

techniques et des services appropriés en matière d'environnement; que les pays développés éliminent leur soutien interne et leurs subventions à l'agriculture, à la pêche, à l'extraction minière et à d'autres secteurs économiques fondés sur des ressources naturelles; que l'on veille à ce que les charges afférentes aux accords internationaux en matière de pollution transfrontière et de dégradation des écosystèmes soient réparties de manière équitable et à ce que les avantages d'une meilleure gestion de l'environnement bénéficient aux populations locales qui en supportent les coûts directs et pâtissent des occasions manquées liées à la protection de l'environnement.

65. L'établissement de nouvelles sources de financement et de nouveaux marchés pour les biens publics mondiaux, notamment la stabilité du climat, la couche d'ozone et la diversité biologique, peut dégager des ressources financières supplémentaires pour un développement durable. Le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds multilatéral établi par le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone constituent d'importants mécanismes de financement à cette fin. Le Mécanisme pour un développement propre, les systèmes d'échange de droits d'émissions polluantes et la mise en oeuvre conjointe du Protocole de Kyoto pourraient aussi dégager d'importantes ressources nouvelles pour le développement durable.

66. Sur la base des textes adoptés lors du Sommet de Johannesburg de 2002, le système des Nations Unies s'est efforcé de promouvoir une consommation et une production durables dans le contexte de la mondialisation en élaborant un cadre décennal de programmes soutenant les initiatives régionales et nationales visant à accélérer l'évolution en ce sens. **Les enceintes régionales chargées de négocier, de mettre en oeuvre et d'évaluer les législations sur l'environnement, par exemple les commissions économiques régionales de l'ONU, peuvent contribuer de manière importante à l'élaboration de règles environnementales susceptibles de contrer les menaces que fait peser sur l'environnement le processus de mondialisation.**

Encadré

Effets de la mondialisation : le besoin de clarté

L'évolution du niveau de vie des pauvres du monde se trouve au coeur même du débat sur la mondialisation. Des hypothèses a priori et des considérations d'ordre idéologique le caractérisent et donnent souvent lieu à des interprétations tendancieuses. Des affirmations très différentes se font entendre dans les milieux du développement sur les progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité au cours de la période actuelle de mondialisation.

Les positions très divergentes adoptées dans ce débat découlent souvent, du moins en partie, de divergences dans les concepts, les définitions et les indicateurs utilisés ainsi que dans les hypothèses de mesures retenues, les niveaux d'agrégation et les sources de données⁵. Pour interpréter convenablement les données et encourager un débat plus productif, on ne peut ignorer ces différences. Une première distinction, qui conduit à des résultats différents, a trait à la notion de pauvreté absolue et de pauvreté relative. Plus une mesure met l'accent sur le

Les positions très divergentes adoptées dans ce débat découlent souvent, du moins en partie, de divergences dans les concepts, les définitions et les indicateurs utilisés ainsi que dans les hypothèses de mesures retenues, les niveaux d'agrégation et les sources de données⁵. Pour interpréter convenablement les données et encourager un débat plus productif, on ne peut ignorer ces différences. Une première distinction, qui conduit à des résultats différents, a trait à la notion de pauvreté absolue et de pauvreté relative. Plus une mesure met l'accent sur le dénuement relatif, moins la croissance économique aura d'effet sur elle.

Une seconde distinction concerne l'inégalité absolue et l'inégalité relative. Si la première dépend de l'écart absolu des niveaux de vie, la seconde repose sur le rapport entre les revenus individuels et la moyenne générale. Ainsi, si tous les revenus croissent au même rythme, l'inégalité relative ne change pas, mais l'inégalité absolue augmente. Par exemple, pour une inégalité donnée, les gains de revenu résultant d'une croissance neutre sur le plan de la distribution seront pour les 10 % de la population les plus riches de l'Inde environ quatre fois plus élevés que pour les 10 % les plus pauvres; il seront 15 à 20 fois plus élevés au Brésil et en Afrique du Sud. Il ressort des données empiriques dont on dispose que l'inégalité absolue tend à augmenter avec la croissance et à diminuer en période de contraction. Par contraste, il semble n'y avoir pratiquement aucune corrélation entre les changements affectant l'inégalité relative et les taux de croissance économique.

Une autre distinction importante concerne les mesures monétaires de la pauvreté (pauvreté en terme de « revenu » ou en termes de « consommation ») et les mesures non monétaires, qui prennent en compte différents aspects du bien-être. Ces dernières considèrent la pauvreté comme un phénomène multidimensionnel qui recouvre non seulement la consommation fondée sur le marché, mais aussi la fourniture de biens et de services et l'accès aux ressources. Cette approche large prend également en compte les conditions de vie, y compris certains aspects concernant la santé et la nutrition, l'éducation et l'environnement. Par exemple, la notion d'exclusion sociale, qui recouvre plusieurs dimensions du dénuement et de la participation, y reçoit une attention croissante.

Outre qu'il aboutit à des résultats différents, le fait de mettre l'accent sur les dimensions sociales de la pauvreté peut modifier l'orientation des mesures politiques et élargir la gamme d'outils utilisables. Cependant, s'il existe des mesures statistiques permettant des comparaisons internationales et l'évaluation des tendances mondiales en matière de pauvreté monétaire, la notion d'exclusion sociale n'est pas facile à définir au niveau international, du fait qu'elle est déterminée en grande partie par les situations nationales et l'environnement culturel. Le cadre de mesure que constituent les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire intègre la mesure monétaire de la pauvreté et tous les aspects principaux du dénuement social, y compris l'éducation, la santé et la mortalité, le travail et l'environnement.

Des conclusions différentes peuvent également être dues à

Des conclusions différentes peuvent également être dues à l'utilisation de sources de données et de méthodes de mesures différentes (par exemple des enquêtes sur les ménages par opposition aux comptes nationaux). L'utilisation des comptes nationaux tend à faire apparaître au cours des 20 dernières années des taux de réduction de la pauvreté plus élevés que la méthode fondée sur des enquêtes.

Pour mesurer les progrès réalisés pour atteindre la première cible des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire (à savoir réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population mondiale dont le revenu est inférieur à un dollar par jour), les experts du Secrétariat de l'ONU, de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'OCDE ont identifié trois indicateurs : la proportion de la population disposant d'un revenu inférieur à un dollar par jour aux prix de 1993 à parité de pouvoir d'achat; le taux de pauvreté (moyenne de l'écart par rapport au seuil de pauvreté, exprimée en pourcentage de celui-ci), qui traduit le degré et la fréquence de la pauvreté; et la part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale. On ne dispose pas d'estimations globales pour les deux derniers indicateurs, mais les données sur la proportion de la population disposant de moins de 1 dollar par jour indiquent que celle-ci est tombée de 30 à 23 % au cours des années 90, en grande partie grâce aux progrès accomplis en Chine et en Inde. Cependant, les progrès sont loin d'être uniformes, l'Afrique subsaharienne, l'Asie occidentale et les pays en transition ayant en fait enregistré des reculs⁶.

Les liens entre la mondialisation ou la croissance et la pauvreté sont complexes. Cela ne doit pas cacher le fait que les inégalités de revenu et la pauvreté dans le monde se situent à des niveaux intolérables. En outre, l'inégalité a augmenté dans de nombreux pays. À cet égard, on ne saurait trop souligner l'importance de l'effet des politiques suivies sur la pauvreté et l'inégalité. Les stratégies nationales de développement visant à intégrer les pays dans l'économie mondiale doivent être fondées sur des priorités nationales et locales déterminées de manière démocratique et avec la participation de tous sur la base de conventions sociales fortes et dans la stabilité politique. Pour que ces stratégies soient couronnées de succès, l'environnement politique international doit devenir plus favorable aux objectifs de développement convenus.

IV. Conclusions

67. Les promesses de nouveaux partenariats issues des conférences et sommets récents et de la conférence ministérielle de Doha qui a lancé le cycle de développement impriment un élan unique pour orienter la mondialisation vers la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Les gouvernements, les organisations internationales, les institutions du monde des affaires et tous les acteurs de la société civile doivent prendre des initiatives pour assurer que les mesures et politiques qu'ils adoptent dans des domaines tels que finances, commerce, science et technologie, population et

migration oeuvrent dans le sens de ces objectifs et de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. Le fait de placer les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les autres objectifs du développement au centre des préoccupations des institutions et des politiques économiques constitue un moyen critique de s'opposer aux forces centrifuges qui accompagnent la mondialisation. L'Assemblée générale a un rôle important à jouer en maintenant l'attention sur ces efforts.

68. Elle pourrait formuler des directives pour la poursuite du débat international sur la gestion de la mondialisation à un niveau élevé, après l'achèvement des travaux de la Commission de l'OIT sur la mondialisation. Il convient d'approfondir le débat sur la mondialisation en examinant de manière plus détaillée les aspects spécifiques. Le rapport sur la mondialisation qui sera présenté l'an prochain pourrait ainsi être axé sur un aspect plus spécifique de la mondialisation, par exemple les questions institutionnelles et systémiques, les aspects sociaux et l'impact social de la mondialisation ou bien l'instauration et le suivi d'un système visant à assurer la cohérence des politiques dans le contexte de la mondialisation.

Notes

- ¹ Voir *Situation économique et sociale dans le monde, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.C.1), chap. premier.
- ² Ibid., tableau A.15.
- ³ *Rapport mondial sur le développement humain, 2003* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.III.B.1), p. 24.
- ⁴ Voir « Global Status 2002: Cleaner Production », Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2002, (<www.unep.org/pc/cp/library/home.htm>).
- ⁵ Pour une discussion plus détaillée de cette question, voir Martin Ravallion « The debate on globalization, poverty and inequality: why measurement matters », Banque mondiale, Policy Research Working Paper No 3038, avril 2003.
- ⁶ Pour plus de détails, voir *Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration du Millénaire* (A/58/323).